

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1909)
Heft: 84

Rubrik: Avis de la rédaction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TURNUS-AUSSTELLUNG DES SCHWEIZ. KUNSTVEREINS.

Gegenstände: Werke bildender Kunst.

Anmeldetermin: 1. März 1909.

Eröffnung: 4. April 1909 (in Basel).

Adresse für die Anmeldungen: Herrn C. Imhof, Turnussekretär, in Winterthur.

Einlieferungsfrist: 20. März 1909.

Einlieferungsadresse: An den schweiz. Kunstverein in Basel.

Ausstellungsorte der Turnusausstellung: Basel, Aarau, St. Gallen, Winterthur, Le Locle und Biel.

Schluss der Ausstellung: Im Herbstmonat 1909.

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS SUISSE, DITE „TURNUS“.

Objets: Œuvres d'art.

Terme pour le faire-part de participation: 1^{er} mars 1909.

Ouverture: Le 4 avril, à Bâle.

Adresse pour les faire-part de participation: Monsieur C. Imhof, Turnussekretär, à Winterthur.

Terme d'envoi: Le 20 mars 1909.

Adresse des envois: An den schweiz. Kunstverein Basel.

Villes où aura lieu l'exposition: Bâle, Aarau, St-Gall, Winterthur, Le Locle et Bienne.

Fermeture de l'exposition: En septembre 1909.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

MM. les caissiers des sections sont priés de prélever dans le courant de ce mois les cotisations annuelles des membres actifs et passifs, afin d'assurer le fonctionnement normal de la caisse.

*

Dans sa séance du 22 février, le Comité central a décidé de prier M. Vuillermet de retirer sa démission.

Le Caissier central: E. CARDINAUX,
Gesellschaftsstrasse 6, Berne.

AVIS DE LA RÉDACTION

Nous rappelons à nos membres que la date de clôture rédactionnelle a été fixée au 25 de chaque mois et que la rédaction ne peut pas tenir compte de correspondances et communications qui lui parviennent après cette date. C'est aussi la raison pour laquelle le communiqué de M. Lehmann concernant l'exposition de Munich, paru dans le n° 83, n'a pu être traduit en français, les formes d'impression étant déjà prêtes au moment où l'article nous parvint. C. A. L.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Zurich. La section de Zurich voudrait savoir s'il faut encore délivrer la lithographie de Hodler aux membres passifs reçus dans le courant de cette année. (Réponse: Oui, aussi longtemps que dure notre année de gestion, c'est-à-dire jusqu'au mois d'octobre de l'année crte. La Réd.)

S'il y aura lieu une exposition à Fribourg? (Réponse: Le Comité central est en pourparlers avec les autorités fribourgeoises à ce sujet.)

A quoi en sont les pourparlers avec la Société suisse des beaux-arts, notamment en ce qui concerne la caisse de retraite et de secours. (Réponse: Le Comité central ne laisse pas endormir la chose et en rapportera en temps opportun.)

La Société zurichoise des beaux-arts a été volée de 37 000 frs. par son secrétaire infidèle nommé Kusch. Il est important que l'on mette à la place vacante un homme offrant toutes les garanties aussi bien à la société qu'aux artistes directement intéressés.

Pour ce qui concerne les élections à la commission fédérale des beaux-arts la section de Zurich fait quelques réserves de principe. Le Comité central passe à l'ordre du jour, se déclarant incompétent de trancher les questions soulevées.

Lausanne.

Lausanne, 14 février 1909.

Nous avons été un peu surpris de lire dans le compte rendu de l'Assemblée générale de Bâle (n° de septembre de l'Art Suisse) que notre Société avait décidé de demander à la Confédération, sur la proposition de M. Vuillermet, l'érection d'un bâtiment d'exposition quasi permanente à Berne. Le rapport de nos délégués ne mentionnait aucune ville à ce propos. Il nous semble que la question devrait

recevoir une solution plus large; qu'une centralisation artistique irait plutôt à l'encontre du but que nous poursuivons avec nos expositions; que celles-ci doivent tendre à faire connaître nos artistes — et l'art — dans toute la Suisse; qu'il ne saurait y avoir de ville d'art fédérale, pas plus qu'il n'y a, Dieu merci, d'art fédéral. Aussi désirerions-nous que toutes villes s'intéressent à la question et puissent obtenir une part, proportionnelle à leurs propres sacrifices, de la subvention fédérale . . . si subvention y a!

Nous avons éprouvé un autre étonnement à voir le rôle des membres de notre section (même n°) augmenté de quelques noms d'artistes donc nous ignorions même la candidature — nous sommes occupés à régulariser ces prescriptions de l'office central! — et d'y trouver inscrits au nombre des membres actifs deux de nos ex-honoraires de nationalité étrangère! Nous tenons très particulièrement à ces vieux amis, Way et Strong, qui sont parmi les plus anciens „fidèles“ de notre section. Mais leur qualité d'étrangers ne leur permet pas d'être membres actifs de notre Société. Et d'autre part nous trouverions souverainement injuste et contraire à tous les règlements reçus qu'après avoir joui pendant de longues années de leurs droits d'honoraires, suivant l'ancien code, ils en soient dépossédés et soumis sans autre à une taxation onéreuse.

Dans tous les domaines du code humain les droits acquis restent acquis. Et jusqu'à nouvel avis — c'est-à-dire soumission de leur cas à la prochaine assemblée générale — nous comptons bel et bien les garder au même titre que par le passé. Ch. K.

Lettre de la Chaux-de-Fonds:

La Chaux-de-Fonds,
le 12 février 1909.

Monsieur!

Dans le dernier numéro de „L'Art Suisse“ j'ai constaté que vous aviez ouvert une rubrique consacrée aux ventes qui se font dans les expositions de beaux-arts organisées dans notre pays.

Nous avons dans notre ville une société des Amis des Arts dont le but est d'aider au développement des beaux-arts en installant tous les 2 ans dans nos murs une exposition de peinture.

Est membre de la Société tout actionnaire qui souscrit une ou plusieurs actions de 5 frs. donnant droit à l'entrée gratuite et au tirage de la loterie à laquelle est consacré l'argent souscrit pendant les 2 années d'un exercice.

Nous n'avons pas de subvention officielle autre que celle représentée par les 20 actions souscrites par la commune chaque année.

Quoique les exposants soient surtout des artistes neuchâtelois, nous adressons chaque fois des invitations à des artistes suisses étrangers au canton.

Lorsque en 1900 nous entrâmes en possession d'un nouveau local avec 400 mètres de cimaises, cela nous